

## Examen professionnel d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe

### Conditions requises

**Peuvent être promus**, les adjoints techniques de recherche et de formation de **1re classe ayant atteint le 5e échelon au 31 décembre** de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé, et comptant **au moins 4 ans de services effectifs dans leur grade**.

### Épreuve orale

L'examen professionnel comporte l'étude par le jury d'un dossier constitué par chaque candidat et une conversation avec le jury.

Le dossier, qui est déposé par le candidat dans les délais d'inscription, comporte :

- un curriculum vitae dactylographié de deux pages au plus établi par le candidat, décrivant les emplois occupés, les fonctions et responsabilités exercées, les formations suivies et les stages effectués ;
- un état des services publics et privés du candidat.

**La conversation débute par un exposé** du candidat sur les fonctions qu'il a exercées depuis sa nomination en qualité d'adjoint technique de recherche et de formation de 1ère classe, permettant au jury d'apprécier la personnalité du candidat, ses connaissances techniques et son aptitude à exercer les fonctions d'adjoint technique principal de 2ème classe et de reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

**La durée de cette conversation est fixée à vingt minutes**, dont cinq minutes au maximum pour l'exposé du candidat et quinze minutes au minimum pour l'entretien avec le jury.

Elle fait l'objet d'une notation de 0 à 20.

### Modalités d'organisation et inscription

Les registres d'inscription aux examens professionnels de la session 2016 seront ouverts **du mercredi 30 mars, 12 heures, au mercredi 27 avril 2016, 12 heures, heure de Paris**. Le dossier de candidature personnalisé peut être obtenu sur ce service.

Les candidats s'inscrivent en retournant par La Poste - **en recommandé simple** - le dossier d'inscription personnalisé qu'ils ont obtenu suite à leur inscription sur le service en ligne qui leur est proposé :

[Accéder au service d'inscription](#)

La **date limite d'envoi des dossiers** de candidature (le cachet de la poste faisant foi) aux centres organisateurs correspondants, dont l'adresse **figure sur la première page des dossiers** est fixée au **mercredi 27 avril 2016**.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

**Précision concernant la Branche d'Activité Professionnelle** : un seul examen professionnel "inter-B.A.P." (donc "sans B.A.P." et "sans EMPLOI-TYPE" déterminés), est ouvert par grade. Vous vous préinscrivez donc à un examen "B.A.P. 0" et "sans EMPLOI-TYPE", ce qui sera normal.

L'application d'inscription qui vous est proposée n'est pas spécifique à cet examen professionnel (elle est commune à l'ensemble des recrutements I.T.R.F.). Quelques unes des informations que vous devez saisir avant d'indiquer que vous vous inscrivez à cet examen professionnel ne seront donc pas exploitées (mot de passe pour la saisie des vœux, par exemple).

## Instructions particulières relatives à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe

Vous êtes candidat à un examen professionnel d'adjoint technique principal de deuxième classe ? **ATTENTION A LA SELECTION DE VOTRE ACADEMIE D'INSCRIPTION** :

**Les candidats doivent prendre contact avec le service du personnel de leur établissement afin de connaître l'académie dans laquelle ils doivent s'inscrire à l'examen professionnel.**

Ils sont autorisés à s'inscrire uniquement dans l'académie dont dépend leur établissement.

Le choix de l'académie est définitif : il n'y aura aucune possibilité de modification une fois leur inscription enregistrée.